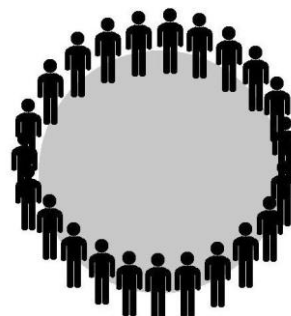


Le cercle de silence est une action non violente rassemblant des citoyens qui refusent le traitement inhumain infligé aux étrangers en situation irrégulière.

Cercle de silence aubois **le 10 avril 2010**

devant l'Hôtel de Ville de Troyes
de 10h30 à 11h30



Dans toutes les grandes villes de France, ce sont maintenant 148 cercles de silence qui se forment une fois par mois pendant une heure, regroupant ainsi des milliers de personnes, membres d'organisations ou simples citoyens.

Notre silence veut être éloquent, il est la « voix » des étrangers sans voix : migrants, demandeurs d'asile, sans papiers, que la misère, la famine, les tortures et les menaces ont obligés à fuir leur pays, et à qui sont déniés les droits les plus élémentaires à la vie, à une vie d'homme et de femme, digne et respectée .

Notre silence exprime notre refus en tant que citoyens français et européens, de cautionner la politique actuelle de répression, de mise en rétention (comme si le fait de demander l'asile était un délit), d'expulsion, menée par la France, en flagrante violation des Conventions Internationales des Droits de l'Homme.

31 mars 2010

Langres, La manif des enfants,

Mme Amine ALITI, serbe du Kosovo a été interpellée hier et conduite avec ses 5 enfants (de 3 à 15 ans) au centre de rétention de Metz. Tôt ce matin, la famille a été emmenée à l'aéroport de Metz-Nancy Lorraine. Elle a refusé d'embarquer dans un premier temps. Elle aurait été remise dans l'avion avec ses enfants en direction du Kosovo. (Ils n'y auraient plus de famille ni de contact). Deux enfants sont nés au Kosovo : Merdina en 95 et Imer en 98. La famille aurait fui le Kosovo en 1999 pour la Norvège. Deux enfants sont nés en Norvège : Dafina en 99 et Mailinda en 2000. La famille est retournée au Kosovo en 2000. Persécutée tant par les Albanais que par les Serbes, la famille a fini par fuir le Kosovo pour la France où ils sont arrivés fin 2006. Passés par Charleville (08) puisqu'un enfant y est né, Mme Amine ALKITI est séparée de son mari depuis plusieurs mois.

Une centaine de collégiens sont descendus dans les rues de Langres pour exprimer leur stupeur en voyant les gendarmes s'introduire dans le collège et embarquer leurs camarades.

Le cercle de silence continuera de se réunir aussi longtemps qu'il le faudra !! ... Chaque 2^{ème} samedi du mois, de 10h30 à 11h30, au centre ville de Troyes (prochain rendez-vous le samedi 8mai)

Pour nous joindre : Remi212@aol.com ou 06.86.86.38.09

Ne pas jeter sur la voie publique

29 mars 2010

Cercle de silence exceptionnel devant le centre de rétention du Mesnil Amelot 2, près de Roissy.

Face à un important dispositif policier et sous le bruit incessant des avions, plusieurs centaines de personnes se sont rassemblées devant le futur centre de rétention du Mesnil-Amelot 2 dont l'ouverture ce lundi 29 mars a été reportée.

L'entrée en fonction de ce véritable camp marque une nouvelle étape de ce que les associations de défense des droits des migrants ont qualifié depuis 2004 d'industrialisation de la rétention. D'exceptionnel, l'enfermement des personnes en situation irrégulière devient peu à peu un outil banal de la politique migratoire. C'est une première atteinte à la dignité des personnes.

Le futur centre de rétention comptera 240 places dont 40 places réservées aux familles. Il est organisé en 6 "unités de vie", disposées autour de deux bâtiments administratifs jumeaux. Une double enceinte grillagée et barbelée entoure l'ensemble du camp. Des dizaines de caméras et de détecteurs de mouvements complètent ce dispositif carcéral.

Comme pour le CRA de Vincennes, l'Administration utilise la fiction de deux centres de rétention mitoyens pour contourner la réglementation : celle-ci limite à 140 places la capacité d'un centre de rétention.

Un centre de 240 places représente une moyenne de 40 arrivées par jour (c'était le cas au CRA de Vincennes avant l'incendie du 22 juin 2008). Comme l'a montré la situation de Vincennes, ce type d'univers déshumanisé favorise, encore plus qu'ailleurs, le non-droit, les violences, les automutilations et les tentatives de suicide. Un tel camp ne pourra fonctionner qu'au mépris du respect des droits et de la dignité des personnes qui vont y être enfermées.

Nous nous opposons à l'ouverture du centre de rétention du Mesnil Amelot 2 et appelons les citoyens et les élus à se mobiliser.

31 mars 2010

Projet de loi sur l'immigration : des étrangers décidément indésirables

Sous couvert de conformer le droit français des étrangers à trois directives européennes, le gouvernement a adopté le 31 mars 2010 un nouveau « projet de loi relatif à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité » (le sixième depuis 2002). Derrière la technicité du texte se cachent des dispositions qui portent une atteinte grave aux droits des migrants. Du seul fait de leur arrivée, les étrangers dépourvus de documents, même demandeurs d'asile, se trouveront ipso facto en zone d'attente, c'est-à-dire enfermés et privés de l'essentiel de leurs droits. La création de l'« interdiction de retour », qui pourra frapper tout étranger en situation irrégulière, institue un véritable bannissement des territoires français et européen. Conjointes de Français, travailleurs, résidents en France depuis de longues années y seront exposés. En portant la durée de la rétention à 45 jours, en repoussant l'intervention du juge des libertés, en réduisant son pouvoir de contrôle, le gouvernement banalise l'enfermement des étrangers et organise l'impunité de l'administration. De multiples obstacles réduisent le droit d'asile à une peau de chagrin. De plus en plus de persécutés en quête de la protection de la France verront leur demande examinée de manière expéditive. Ainsi, avec ce projet, le gouvernement tourne-t-il le dos à la devise de la République...

*réalisé par Amnesty International Aube et Black Blanc Beur Aube
(avec des extraits d'articles de la Cimade et RESF)*